

**COUPARD (JEAN-JULES)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, né à Châteauneuf-de-l'Île (Ille-et-Vilaine), le 29 septembre 1740, mort à une date inconnue, exerçait à Dinan la profession d'avocat. « C'est un des députés bretons, écrit M. René Kerviler (*Revue historique de l'Ouest*) dont il est le plus difficile d'établir la biographie. Ni à Châteauneuf, où il est né, ni à Saint-Malo, qui est la ville la plus rapprochée sur la même rive de la Rance, ni à Dinan, où il exerça d'abord comme avocat et où il fut élu député, aux États-Généraux d'abord, à la Convention ensuite, on n'a conservé le moindre souvenir de son nom, et lorsque j'y ai demandé des notes sur Coupard, il semblait qu'il se fût agi d'un Tartare ou d'un Abyssinien. » En effet les registres d'état civil de Châteauneuf n'existent plus pour l'année 1740. M. Kerviler incline à croire que ce législateur s'appelait *Jules-Jacques* plutôt que *Jean-Jules*; sa signature, vérifiée aux Archives Nationales, porte *Jean-Jules*. Il fut élu, le 11 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Dinan, avec 81 voix sur 115 votants, et n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire insignifiant. Une seule fois, le 6 septembre 1789, il parut à la tribune pour retirer « par amour pour la paix » une adresse de la municipalité de Rennes, qu'il avait remise sur le bureau de l'Assemblée, et qui émettait relativement au veto, à l'étendue des pouvoirs du corps législatif, etc., certaines théories qui soulevèrent de vives réclamations sur plusieurs bancs. Le 1<sup>er</sup> juillet 1790, Coupard fut élu membre du conseil général des Côtes-du-Nord. Plus tard, le 11 septembre 1792, l'Assemblée électorale du même département, réunie non pas au chef-lieu, mais à Dinan, le choisit pour premier suppléant à la Convention par 298 voix sur 398. Quand son ancien collègue de la Constituante, le député Coupépé eut été décrété d'arrestation et mis hors la loi pour avoir protesté contre le 31 mai, Coupard fut admis (21 thermidor an II) à prendre séance comme titulaire. Il continua de siéger, même après le 9 thermidor, lorsque Coupépé reprit sa place. Il vota avec la « plaine », sans se montrer jamais à la tribune. En l'an IV, il était messager d'Etat près le Conseil des Anciens. Ensuite, on perd sa trace.

**COUPÉ (JACQUES-MICHEL)**, député à l'Assemblée législative, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Péronne (Somme), en 1737, mort à Paris le 11 mai 1809, était, en 1789, curé de Bernaize, en Picardie. Il se déclara partisan des idées nouvelles, fut nommé président du district de Noyon, et, le 2 septembre 1791, envoyé par le département de l'Oise à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 12, avec 180 voix (435 votants). Il siégea dans la majorité et prit la parole, le 14 février 1792, pour faire part à l'Assemblée d'un soulèvement populaire causé à Noyon par l'accaparement des grains, et, le 9 octobre, pour combattre une motion de Rovère qui proposait d'envoyer deux commissaires à Sens, parce que des voitures de blé avaient été arrêtées dans cette ville. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 12, avec 438 voix (675 votants), il vota la mort de Louis XVI, parla encore maintes fois sur la question des grains, demanda un rapport sur les muscadins qui voulaient se soustraire à la réquisition, et obtint à Paris la présidence du club des Jacobins; mais il fut exclu de cette société pour avoir

parlé contre le mariage des prêtres. En revanche, l'abbé Coupépé avait appuyé une motion de Cambou tendant à astreindre les ecclésiastiques au service de la garde nationale. Il fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes, puis dans la Seine-Inférieure. Il s'occupa aussi très activement des questions d'instruction publique. A la séance du 2 juillet 1793, après avoir combattu le projet présenté par Lakanal au nom du comité d'instruction publique, il avait proposé un plan de sa façon, sous la forme d'un projet de décret divisé en douze titres. Nommé, le lendemain, un des six commissaires pour le projet de décret sur l'éducation publique et ne pouvant faire adopter son plan, il se dédonna en critiquant successivement tous ceux qui étaient présentés, depuis celui de Lakanal jusqu'à la pétition du département de Paris. Dans ses *Observations sur les différents projets d'instruction publique* (Imprimerie nationale, sans date), il déclare que celui de Lepelletier est « trop platonique » et que celui de Condorcet tend à « faire de la France l'empire des académiciens et des savants. » Lors du mouvement contre le culte (novembre 1793), Coupépé déposa ses lettres de prêtrise, mais blâma en même temps, dans un écrit intitulé *Des préjugés* (Imp. nat., sans date) les « philosophes présomptueux » qui ne savaient pas respecter certains préjugés utiles. Il fit adopter (9 pluviôse an II) un décret instituant dans chaque district une bibliothèque nationale. Après le 9 thermidor, Coupépé (de l'Oise) obtint de rentrer aux Jacobins, en même temps que Tallien et Fouché; mais il cessa de s'occuper de politique proprement dite pour se consacrer tout entier à la question du développement de l'agriculture et de l'enseignement agricole. Dans le cours de l'an III, il rédigea un grand nombre de projets et d'instructions concernant cette importante matière (arboriculture, chimie agricole, etc.). Membre du Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV) en qualité d'ex-conventionnel, il y fit un rapport pour l'encouragement des manufactures de laine, soie et soie, et, à l'expiration de son mandat (an VI), il rentra dans la vie privée.

**COUPIGNY (BARON DE)**. — Voy. MALET.

**COUPPÉ DE KERVENNOU (GABRIEL-HYACINTHE, CHEVALIER)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an XII à 1816, né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 15 mars 1757, mort à Touquebec (Côtes-du-Nord), le 25 février 1832, était issu d'une famille qui, durant le xviii<sup>e</sup> siècle, occupa des charges municipales et judiciaires à Lannion. Il était le fils de « noble maître Hyacinthe-François Coupépé de Kervennou », maire de la ville et alloué au siège royal, et de « Marie-Thérèse Salion ». On destina le jeune homme à l'état militaire, mais il préféra la robe à l'épée, et se fit recevoir avocat au parlement de Rennes. En 1786, il était pourvu de la charge de sénéchal de la juridiction royale de Tréguier. Le 14 avril 1789, la sénéchaussée de Lannion le nomma député du tiers aux États-Généraux. Coupépé alla siéger à gauche et fit presque constamment partie du comité des rapports. Il parla sur le rachat des rentes et demanda une exception pour les domaines congéables. Au moment de la division de la France par départements, il observa que la base territoriale était vicieuse dans le pays inculte des landes de Bretagne,

et insista pour que le comité chargé des arrondissements fût nommé par la généralité. Il donna aussi son avis sur le traitement des officiers de justice et des administrateurs, et demanda, à la fin de la session, la suspension du traitement des militaires et des ecclésiastiques qui seraient élus à l'Assemblée législative. En qualité de secrétaire, il signa la Constitution de 1791.

A son retour dans son pays, il fut nommé juge au tribunal de district de Lannion, puis président. Le 6 septembre 1792, le département des Côtes-du-Nord l'élut, le 1<sup>er</sup> sur 8, avec 292 voix sur 517 votants, membre de la Convention, Il vota d'abord avec la Gironde, demanda le décret d'accusation contre le général Arthur Dillon et, lors du procès de Louis XVI, s'exprima ainsi : « Deux peines ont été prononcées contre Louis. Les opinions pour ou contre se balancent. Je choisis la plus douce. Je vote pour la réclusion ». Il opina, en outre, pour le sursis, quand la mort eut été décidée. Inclinant de plus en plus vers le « modérantisme », Couppey signa la protestation des 73 contre le 31 mai, et fut obligé de prendre la fuite. Mais il fut arrêté à Mantes, le 9 juillet, ramené à Paris, considéré par l'assemblée comme démissionnaire, remplacé par le premier suppléant Coupard (*V. ce nom*), et écroué à la Conciergerie et de là à la Force, d'où le tira le 9 thermidor. Revenu à la Convention, le 18 frimaire an III, sur la demande de Guyomar, de Guingamp, qui fit rapporter le décret par lequel ses collègues l'avaient déclaré démissionnaire, il s'associa à tous les votes comme à tous les actes des thermidoriens, et demanda un rapport sur les représentants « dénoncés comme complices de Robespierre ». En 1795, il fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure pour activer l'arrivage des subsistances attendues à Paris. Passé, le 23 vendémiaire an IV, avec 196 voix (379 votants) au Conseil des Cinq-Cents, où l'avaient élu cinq départements à la fois, les Côtes-du-Nord, la Somme, la Seine-Inférieure, le Finistère et le Morbihan, il siégea jusqu'en prairial an VII dans la nouvelle assemblée, où ses motions furent assez fréquentes. Partisan de la contre-révolution, il appuya une demande présentée au Conseil pour enlever aux enfants les noms de *Marat*, *Robespierre*, qu'on leur avait donnés sous le régime révolutionnaire. Un autre jour, il persista le rapport de Duplantier sur les sociétés populaires et s'opposa à son impression. Il se prononça pour les impôts indirects, etc. Après le coup d'Etat de brumaire, il devint juge au tribunal d'appel de Rennes (12 floréal an VIII), fut promu, le 12 floréal an X, président du tribunal criminel de Saint-Brieuc, et reçut, le 25 prairial an XII, la décoration de la Légion d'honneur. La même année (14 nivôse), il entra au Corps législatif par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département des Côtes-du-Nord. Ce mandat lui fut confirmé, le 2 mai 1809, et il l'exerça jusqu'à la fin de l'Empire. Lors de la réorganisation judiciaire, il fut nommé (14 avril 1811) conseiller à la cour impériale de Rennes. Destitué de son siège par la seconde Restauration, il se retira dans son château de Tonquédec, où il vécut jusqu'à sa mort. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 5 décembre 1811.

**COUPLIER** (CLAUDE-FRANÇOIS), député de 1824 à 1827, né à Lyon (Rhône), le 2 avril 1766, mort à Lyon, le 7 novembre 1829, entra dans la magistrature et fut nommé juge d'instruction à Villefranche. Son dévouement à la

cause royaliste lui fit donner de l'avancement par le gouvernement de la Restauration : il devint conseiller à la cour royale de Lyon. Après une première tentative infructueuse, aux élections du 9 mai 1822, dans la circonscription de Villefranche où il échoua avec 150 voix contre 169 accordées à l'élu, M. de Lapoype, il fut plus heureux dans le même collège, le 25 février 1824, et fut élu député par 164 voix (324 votants, 427 inscrits), contre M. de Saint-Try, 157. Il vota avec la majorité ministérielle : « Semblable en cela à un grand nombre de ses collègues, M. Coupplier parle beaucoup dans les salons, et très peu, peut-être même point du tout à la tribune; c'est un lion sous la cheminée, et un agneau à la Chambre. Tous ceux qui le fréquentent dans la soirée assurent qu'il parlera le lendemain, et ils se trompent toujours. M. Coupplier est d'une très haute taille, et il est obligé de se baisser quand il veut donner la main à M. de Villèle, qui cependant arrive jusqu'à lui. » (*Biographie des députés de la Chambre septennale, 1820*). Il ne fit point partie d'autres législatures.

**COURBET-POULARD** (ALEXANDRE-AUGUSTE), représentant en 1871, né à Abbeville (Somme), le 12 mai 1816, mort à Abbeville, le 11 décembre 1883, était fils d'un fabricant de draps; après avoir fait ses études à l'institution de Saint-Ricquier et à Paris, il succéda à son père, devint, dès 1845, juge au tribunal de commerce d'Abbeville, puis conseiller municipal (1847), conseiller général (1858), et chevalier de la Légion d'honneur (16 août 1863). Un certain nombre d'électeurs d'Abbeville posèrent, le 24 mai 1869, sa candidature indépendante au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Somme; il échoua avec 6,230 voix contre 17,521 données au candidat officiel, député sortant, M. Senéca, et, fut appelé, la même année, par le gouvernement, comme commissaire spécial, au conseil supérieur du commerce chargé de l'enquête relative aux traités de 1860. Maire d'Abbeville, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 95,197 voix sur 123,345 votants et 167,374 inscrits. Il prit partie à droite, fit souvent partie des commissions, fut un des cinq représentants qui demandèrent, le 10 mars 1871, la translation de l'assemblée à Versailles, proposa la retenue ordinaire de 5 0/0 sur l'indemnité des représentants, la réduction en matière de faillite du privilège du propriétaire de l'immeuble (adopté le 12 février 1872), l'interprétation rigoureuse de l'art. 74 du Code civil sur les conditions de domicile exigées pour le mariage, signa, le 24 mai 1873, l'ordre du jour motivé présenté par M. Ernoul (*V. ce nom*), et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'assemblée, pour la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre les lois constitutionnelles.

Aux élections du 20 février 1876, il échoua, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Abbeville, avec 6,440 voix contre 8,804 accordées à l'élu, M. Labitte, et renonça dès lors à la vie politique. On a de lui des publications sur les *Biens communaux*, la *Marine*, les *Octrois*, les *Chemins de fer*, et de nombreux articles dans le *Dictionnaire du commerce*.

**COURBON-SAINT-GENEST** (ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Genest (Loire), le 23 avril 1758, mort à une date inconnue, fut élu, le 25 germinal an V, par 181 voix, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea obscurément jusqu'en l'an VII. *L'Almanach national* l'appelle « Courbon-Saint-Genest ». Il demeurait à Paris « rue d'Argenteuil, n° 270. »

**COURCELLE** (SÉBASTIEN), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Vesoul (Haute-Saône), le 6 juillet 1815, était banquier dans cette ville. Il n'avait pas d'antécédents politiques, quand le département de la Haute-Saône, le nomma (8 février 1871) représentant à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 16,054 voix (34,563 votants, 93,897 inscrits). Il fit d'abord partie de la réunion Feray (républicains conservateurs), et passa ensuite au centre droit. En novembre 1873, M. Courcelle déposa une proposition tendant à interdire toute élection partielle dans les départements dont un quart de la députation ne serait pas vacant. La motion était vraisemblablement inspirée par le désir de mettre un terme aux succès obtenus par le parti républicain dans les scrutins complémentaires qui avaient été ouverts depuis le 8 février. On pouvait la croire oubliée, quand le rapporteur, M. A. Giraud, la remit sur le tapis : elle fut adoptée, le 13 mai 1875, mais complètement transformée, en raison de la proximité de la dissolution. Ce fut le seul acte parlementaire du représentant de la Haute-Saône, qui se borna, d'autre part, à voter avec le centre droit : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il se rallia à l'ensemble des lois constitutionnelles. Vice-président du Conseil général de la Haute-Saône, il échoua aux élections législatives de 1876, dans l'arrondissement de Vesoul, avec 11,006 voix conservatrices, contre 12,229 accordées à l'élu républicain, M. Noirot.

**COURMEAUX** (PHILIPPE-EUGÈNE), député de 1881 à 1886, né à Reims (Marne), le 15 février 1817, vint étudier le droit à Paris après avoir fait de bonnes études au lycée de sa ville natale. Il suivait les cours du doctorat en droit, à Paris, lorsqu'en décembre 1833, ayant été témoin dans un duel où l'un des adversaires fut tué sur place, il passa à l'étranger pour éviter la détention préventive, séjourna six mois à Francfort, revint ensuite se constituer prisonnier quand l'affaire fut appelée devant la cour d'assises de la Seine, et fut acquitté (mai 1830). Alors il se fixa à Reims, et devint, en 1833, conservateur-adjoint de la Bibliothèque, et bientôt bibliothécaire en titre (1846). Bibliophile fervent, il s'adonna à l'organisation et au classement des collections qui lui étaient confiées, publia un travail sur la *Bibliothèque de Reims*, et continua le *Catalogue des imprimés* (1846). Vers la même époque, il prit part aux travaux du Congrès scientifique qui eut lieu dans cette ville. En même temps, il se signalait à l'attention par les opinions nettement libérales et démocratiques qu'il ne craignait pas de manifester, ainsi qu'en témoigne un opuscule de lui sur *l'Agitation catholique* (Reims 1846). La république de 1848, dont il se déclara le partisan déterminé, le fit sous-commissaire du gou-

vernement provisoire à Reims. Il refusa ensuite la sous-préfecture, lorsque les jours de crise étaient passés, et reprit ses fonctions de bibliothécaire (août 1848). La présidence de L.-N. Bonaparte et l'expédition entreprise par son gouvernement contre la République romaine, trouvèrent en M. Courmeaux un adversaire résolu. Ayant protesté publiquement, lors de l'affaire du 13 juin 1849, il fut arrêté, traduit, après six mois et demi de captivité préventive, devant la cour d'assises de Melun, et acquitté sur une plaidoirie de Jules Favre, mais destitué de sa place de bibliothécaire. En 1851, un nouveau procès politique causé par un article qui prophétisait le coup d'Etat, l'amena devant la cour d'assises de l'Aisne, qui le condamna à un an de prison. Il parvint à se soustraire à cette peine en gagnant la Belgique, demeura en exil jusqu'en 1853, et devint l'ami des proscrits de décembre; puis toujours traqué et menacé, il passa quelques années à parcourir l'Europe, et visita surtout l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Turquie et la Crimée (en 1855) au cours de la guerre. Vers la fin de l'Empire, il habitait Paris, où il tenait l'agence d'une des plus célèbres maisons de vins de Champagne. Les événements de 1870, le rappellèrent à Reims. Pendant l'occupation de la ville par les Allemands, il alla porter à Gambetta l'adhésion du parti républicain rémois au gouvernement de la Défense nationale; il alla une seconde fois à Tours, quand les lignes étaient coupées par l'ennemi, ravitailler le service des pigeons voyageurs, dont il parvint à remettre une cargaison à M. Steenackers, directeur général des postes et télégraphes, au moment où le dernier pigeon allait être lancé. Il devint, en 1871, conseiller municipal de Reims, se prononça énergiquement pour la république radicale, fut élu conseiller général de la Marne, et défendit, en mainte occasion, par la parole et par la plume, les institutions démocratiques. Ses brochures intitulées : *République ou royaume* (1871); *Ne touchez pas à la République* (1873); *Ce que valait le plus grand des rois de France* (1873); sa collaboration à *l'Indépendant rémois*, au *Progress de la Marne*, enfin la fondation et la direction du journal le *Franc-Parleur rémois* qui mena contre le gouvernement du Seize-Mai une vigoureuse campagne, et qui succomba sous le coup d'une quadruple poursuite et de condamnations à l'amende et à la prison, augmentèrent encore sa notoriété. Dès lors, M. Courmeaux prit ouvertement parti contre l'opportunisme, et, lors de l'élection partielle du 6 avril 1879, motivée par la nomination de M. Leblond, au Sénat, il obtint comme candidat de l'extrême gauche, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Reims, 7,729 voix contre M. Diancourt, républicain modéré, élu par 9,051 suffrages. Il se représenta au renouvellement général de 1881; après une lutte des plus vives, son nom sortit vainqueur du scrutin de ballottage avec 8,017 voix (16,329 votants, 26,896 inscrits), contre 5,874 à M. Meunesson, opportuniste, 1,950 à M. Lelièvre, et 175 à M. Pedron. M. Courmeaux s'inscrivit au groupe de l'extrême gauche, dont il fut vice-président deux ans de suite, et vota constamment avec les radicaux-intransigeants : contre le ministère Gambetta, pour la révision intégrale de la Constitution par une assemblée constituante, pour l'amendement Jules Roche (mars 1882) sur l'élection d'un maire de Paris, pour la proposition Boyssset tendant à l'abrogation du Concordat, pour l'élection de la magistrature par le peuple (janvier 1883), contre le ministère Ferry, contre les crédits du Tonkin,

contre la loi sur les récidivistes, contre le maintien de l'ambassade auprès du pape. M. Courmeaux vota encore pour la suppression des fonds secrets, dont il dénonça un jour à la tribune l'influence déterminante sur la politique de certain journal, qu'il nomma. Il fut un des rares députés qui se déclarèrent au scrutin en faveur de la proposition Gambon, tendant à l'abolition des armées permanentes et à leur remplacement par une armée nationale sédentaire. Au Congrès qui se tint à Versailles, 4-13 août 1884, il fut un des 7 membres qui, dans la séance du 8, par l'organe de M. Barodet, protestèrent contre le vote qui repoussait la nomination, par le suffrage universel, d'une Constituante appelée à réviser la Constitution de 1875. Les signataires de la protestation quittèrent la salle et cessèrent de prendre part aux délibérations du Congrès. Partisan convaincu de l'union des races latines, M. Courmeaux a pris part, en dehors du Parlement, à tous les congrès et meetings qui ont eu cette propagande pour objet. Après le rétablissement du scrutin de liste, qu'il avait fortement combattu à la tribune, M. Courmeaux fut porté, le 4 septembre 1885, sur la liste républicaine radicale de la Marne; il n'obtint que 16,751 voix contre 52,244 accordées au dernier élu de la liste opportuniste, M. Monnèsion, le même qu'il avait battu en 1881. Il fut alors réintégré dans ses fonctions de bibliothécaire de la ville de Reims, après un entr'acte de 37 ans. M. Courmeaux qui est officier d'Académie, a fait dans la plupart des villes de la Marne un grand nombre de conférences historiques et littéraires qui ont toujours reçu le meilleur accueil. Tout récemment, il vient de publier le *Catálogo des Incunables* de la bibliothèque qu'il dirige.

**COURMES** (CLAUDE-MARIE), député de 1831 à 1834, né à Grasse (Alpes-Maritimes), le 9 septembre 1770, mort à Grasse, le 31 janvier 1865, était maire de cette ville, où il exerçait la profession de négociant. Une première fois il s'était présenté, le 23 juin 1830, dans le 2e arrondissement électoral du Var, dont Grasse faisait alors partie, et y avait réuni 91 voix contre 93 accordées à l'élu, M. Baron. Il n'entra au Palais-Bourbon que le 5 juillet 1831, comme député du Var (circonscription de Grasse), élu par 154 voix sur 162 votants. Il prit place dans les rangs de la majorité gouvernementale, et vota avec elle jusqu'en 1834.

**COURNET** (FRÉDÉRIC-ÉTIENNE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lorient (Morbihan) en 1838, mort à Paris le 23 mai 1885, appartenait à une vieille famille bretonne. Il était le petit fils d'un capitaine au long cours et le fils d'un ancien officier de marine, républicain militant, qui prit une part active à la révolution de 1848, fut arrêté au coup d'Etat de 1851, et se réfugia à Londres où il fut tué dans un duel célèbre avec Barthélemy. Frédéric Cournet fit ses études à Lorient, puis entra dans le commerce. Il appartint quelque temps à l'administration des chemins de fer du Midi, fut ensuite directeur du Casino d'Arcachon, et, s'étant fixé en dernier lieu à Paris, se mêla dès 1863, dans les petits journaux démocratiques de la rive gauche, au mouvement républicain. Il s'absenta, de 1866 à 1868, étant employé dans une compagnie de navigation transatlantique, et revint en France pour prendre part aux luttes du parti avancé contre l'Empire. Il entra comme secrétaire de la rédaction au journal le *Réveil*, dirigé par Delescluze, et s'y fit remarquer par la vivacité de ses polémiques.

Arrêté une première fois par ordre de M. Pinard, ministre de l'intérieur, à la suite de la manifestation sur la tombe de Baudin, il fut conduit de nouveau à Mazas le 13 juin 1868, où on le tint deux mois au secret, sans lui faire connaître le motif de son arrestation. Une troisième fois, il fut incarcéré en 1870, sous la prévention de complicité dans le fameux complot de Blois; après cinq mois de prison préventive, on dut l'acquitter, faute de preuves. Pendant le siège, il fut nommé commandant d'un des bataillons de marche du 16e arrondissement, et se distingua, dans des combats d'avant-poste, à Bondy et à Drancy. Le département de la Seine lui donna, le 8 février 1871, 91,656 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits), et l'envoya, le 31e sur 43, siéger à l'Assemblée nationale de Bordeaux. Cournet prit place à l'extrême gauche, et vota, le 1er mars, contre les préliminaires de paix. Survint l'insurrection communaliste. Cournet se prononça pour le Comité central, et, élu membre de la Commune de Paris, le 26 mars, donna, le 30 du même mois, sa démission de représentant. Il fit successivement partie, dans la Commune, de la commission de sûreté publique, de la commission exécutive, et remplaça Raoul Rigault à la préfecture de police le 24 avril. Il parvint à gagner l'Angleterre, quelques jours après l'entrée des troupes de Versailles, assista en septembre 1872, comme délégué, à la réunion du Conseil général de l'Internationale, qui fut tenue à la Haye, habita aussi la Suisse, et reentra en France en 1880, lors de l'amnistie. Avec les principaux chefs du parti blanquiste, il collabora, en 1881, au journal *Ni Dieu ni Maître*, puis il dirigea à Lyon une feuille socialiste-révolutionnaire. Il mourut à Paris, le 23 mai 1885, d'une maladie de la gorge. Ses obsèques qui eurent lieu au Père-Lachaise, un jour après celles de M. Amouroux, député de Saint-Etienne, autre membre de la Commune, donnèrent lieu à des incidents moins tumultueux que ceux de la veille. Diverses allocutions furent prononcées, notamment par MM. Henri Rochefort et Maxime Lisbonne.

**COUROUX-DESPRÉS** (PIERRE-JUSTIN-MARIE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Donzy (Nièvre), le 7 août 1757, mort à Cosne (Nièvre), le 25 mars 1823, était fils de Michel Couroux, avocat en parlement, et de Marguerite Portrait. Homme de loi à Donzy au moment de la Révolution, il fut nommé successivement dans la même ville, administrateur du district, procureur de la commune, et agent national de la commune (1792), fonctions qu'il exerça jusqu'en 1796 avec modération. Le gouvernement consulaire, auquel il s'était montré favorable, le nomma, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Cosne; il occupa ce poste jusqu'en 1811. Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Cosne l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 53 voix sur 73 votants, contre 20 voix à M. Regnanin de Saint-Jean-d'Angély. Le 2 novembre suivant, le gouvernement de la Restauration le nomma président du tribunal de 1re instance de Cosne; il mourut dans l'exercice de ces fonctions.

**COURTAIS** (AMABLE-GASPARD-HENRI, vicomte de), député de 1842 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Montluçon (Allier), le 16 janvier 1790, mort à Doyet (Allier), le 10 juin 1877, servit dans l'armée sous Napoléon 1er et pendant la Restauration, et se retira avec le grade de chef d'escadron de cavalerie et la croix de chevalier

de la Légion d'honneur (il était décoré depuis le 5 septembre 1813). D'opinions démocratiques assez accentuées, il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 1<sup>er</sup> collège de l'Allier (Montluçon) avec 168 voix (272 votants, 362 inscrits), contre 101 à M. Perrot de Chézelles. Son prédécesseur, M. Tourret, l'avait lui-même désigné au choix des électeurs. La lutte fut vive, et M. de Courtais ne l'emporta qu'au second tour de scrutin. Il siégea à l'extrême gauche et vota avec l'opposition : contre l'indemnité Pritchard, pour l'exclusion des fonctionnaires et employés de la liste civile, pour la réforme électorale, etc. Réélu le 1<sup>er</sup> août 1840, par 194 voix (352 votants, 408 inscrits), contre 153 à M. P. de Chézelles, il signa, en 1848, la demande de mise en accusation du ministre Guizot. Républicain il fut appelé par le gouvernement provisoire, à prendre avec le grade de général, le commandement en chef de la garde nationale de Paris, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 71,308 voix (72,233 votants, 89,404 inscrits). Il se trouvait, en cette double qualité, au Palais-Bourbon lors de l'envahissement de l'Assemblée, le 15 mai 1848. L'indécision de son attitude dans cette circonstance lui fit perdre la confiance du gouvernement et de la majorité parlementaire. M. Wolowski achevait à la tribune un discours sur la Pologne, quand tout à coup M. Degoussé, questeur de l'Assemblée, accourut et annonça que la salle des séances allait être envahie. « Le commandant en chef de la garde nationale, dit-il, contrairement aux ordres des questeurs, a fait mettre à la garde mobile la baïonnette dans le fourreau... » Comme de nouveaux fiots populaires entraient incessamment dans la salle, et que la multitude venue par la rue de Bourgogne, trouvant la grille fermée, s'était mise à l'assiéger avec violence, le général Courtais se flatta de tout apaiser par sa seule présence, et se disposa à haranguer les manifestants. Il dit qu'il briserait son épée plutôt que de jamais la tirer contre le peuple; il pria qu'on se tint tranquille et déclara que le président de l'Assemblée ayant consenti à recevoir la pétition en faveur de la Pologne des mains de vingt-cinq délégués, on allait leur faire ouvrir les grilles. Mais la harangue du général ne sembla point produire l'effet qu'il en attendait : l'irritation était grande, et à peine la grille fut-elle entr'ouverte que la foule s'y précipita, força le passage, renversa le général Courtais qui, monté sur l'entablement, essayait encore de la contenir, et se répandit dans les cours. Un grand désarroi s'ensuivit; le petit nombre de gardes nationaux qui se trouvaient là coururent aux armes. Le général Courtais, ne sachant que faire, se rendit auprès de Lamarine, pour lui demander avis, mais, bien que celui-ci lui eût conseillé de se mettre à la tête des troupes, il continua d'errer au hasard sans se résoudre à rien. Il finit par rentrer dans l'Assemblée vers cinq heures du soir, au moment où la salle venait d'être évacuée par les manifestants. Il donna alors aux gardes nationaux l'ordre de se retirer; mais aussitôt des cris violents éclatèrent parmi les représentants rentrés en séance : « A bas Courtais ! nous a trahis ! A bas le traître ! » On se jeta sur lui, on lui arracha son épée et ses épaulettes. Heureusement plusieurs représentants s'interposèrent : MM. de Fitz-James, Flocon, Vicillard le tirent des mains de ses insulteurs, et le font entrer dans la salle de la Bibliothèque où il resta gardé à vue. Cependant M. Léon Faucher propose formellement à la

tribune la mise en accusation du général qu'il déclare « traître à la patrie ». Elle est bientôt votée en même temps que celle de Barès, sur la réquisition du procureur général Portalis. Destitué par la commission exécutive, M. de Courtais subit un an de détention préventive à la Conciergerie et au Luxembourg : le verdict de la Haute Cour de Bourges lui rendit la liberté, le 2 avril 1849. Il reprit alors sa place à la Constituante, et s'associa aux derniers votes de la gauche, le 18 mai 1849, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons, le 26 mai, pour la mise en liberté des transportés. Puis il disparut de la scène politique. En 1871, M. de Courtais fut élu conseiller général de l'Allier pour le canton de Montmarault.

**COURTARVEL (LOUIS-FRANÇOIS-RENÉ DE)**, député de 1821 à 1827, pair de France, né à Souday (Loir-et-Cher), le 19 décembre 1789, mort à Baillou (Loir-et-Cher), le 27 juin 1841, appartint d'abord aux armées du roi. Il émigra avec les princes, et commanda en Portugal un corps d'émigrés français. A son retour en France (1814), les Bourbons le firent lieutenant-général. Nommé conseiller général de Loir-et-Cher, il devint le 17 mars 1821, député du même département, avec 89 voix sur 136 votants et 209 inscrits, contre M. Delaplace, procureur à la cour royale d'Orléans, 41 voix. Il remplaçait M. Pardessus, qui avait opté pour les Bouches-du-Rhône. Il siégea à droite et vota avec les royalistes les plus décidés. Réélu le 10 octobre 1821, par 122 voix (137 votants, 215 inscrits) et le 6 mars 1824, par 131 voix (132 votants, 186 inscrits), il fut, en mai 1824, rapporteur de la loi sur le recrutement, et fit, dans un long discours, une vive critique des lois existantes sur la matière. Le 6 mai 1825, la Chambre ordonna l'impression de son opinion sur les pensions des militaires : traçant le tableau des sacrifices qu'ils ne cessent de faire, il concluait que rien n'est à meilleur marché en France que la vie d'un homme : « Conservons ce point d'honneur, messieurs, ajoutait-il, si nous voulons que notre pays soit bien défendu. » M. de Courtarvel fut appelé à la Chambre des pairs par l'ordonnance du 5 novembre 1827. Il y soutint de ses votes la royauté de Charles X, et quitta le Luxembourg après 1830. Le 11 juin 1832, il fut admis à la retraite comme lieutenant-général.

**COURTARVEL (JULES-HONORÉ-CÉSAR, VICOMTE DE)**, frère du précédent, député de 1824 à 1827, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 25 janvier 1768, mort à une date inconnue, fut, sous l'ancien régime, admis à faire, comme on disait, ses caravanes dans l'ordre de Malte, c'est-à-dire à prendre part aux expéditions des chevaliers de Malte contre les Turcs. Entré au service, il y obtint bientôt une compagnie de cavalerie, qu'il commandait encore au début de la Révolution. Il émigra à Coblenz, et fit campagne sous les ordres du prince de Condé. La Restauration lui donna le grade de chef d'escadron et la croix de Saint-Louis. Le 15 février 1824, le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral d'Eure-et-Loir le nomma député par 269 voix (494 votants, 545 inscrits), contre 207 accordées à M. Bussou. Il siégea à droite. Une *Biographie des députés*, favorable à la contre-opposition, et rédigée sous l'inspiration de MM. de la Bourdonnaye et Duplessis-Grénélan, se plaignait des votes ministériels de M. de Courtarvel, et disait : « Quand on voit M. de Courtarvel voter avec le ministère, on est tenté de croire que M. de Villèle est roi de France, et

qu'en sa qualité de courtisan, M. de Courtarvel doit toujours être de l'avis du maître. » Il ne fit point partie d'autres législatures.

**COURTARVEL DE PÉZÉ** (CLAUDE-RENÉ-CÉSAR, COMTE DE), député de 1816 à 1819, de 1820 à 1823, pair de France, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 1<sup>er</sup> avril 1731, mort au château de Lierville (Eure-et-Loir), le 15 mai 1849, était d'une famille originaire du Maine, dont le nom et les armes figurent à la salle des Croix à Versailles. Il entra à quatorze ans dans les pages de la reine Marie-Antoinette, fut nommé ensuite lieutenant au régiment de Guenneu-infanterie, et était capitaine au régiment de Penthievre, quand les événements l'obligèrent à quitter la France. A son retour de l'émigration, il reçut de Louis XVIII, en 1815, le grade de colonel de cavalerie et la décoration de Saint-Louis. L'année suivante, il fut nommé commandant des gardes nationales de Châteaudun, et se vit appelé à la présidence du collège électoral du département d'Eure-et-Loir, qui le nomma député (14 octobre 1816) par 100 voix sur 191 votants et 235 inscrits. Il siégea jusqu'en 1819 au côté droit de la Chambre et parla sur le recrutement de l'armée (1818), sur le budget de 1819 (voies et moyens), etc. Il redevint, le 13 novembre 1820, député d'Eure-et-Loir, avec 151 voix (266 votants et 293 inscrits) que lui donna le collège de département. Il continua d'opiner avec la droite, et prit part aux débats de la loi relative à la censure (1821) et de la loi de police des journaux (1822). Le 23 décembre 1823, M. de Courtarvel entra à la Chambre des pairs. Il fut membre de plusieurs commissions importantes, rapporteur, en 1824, d'un projet de loi ayant trait à des emprunts et impositions extraordinaires, etc., et, après les journées de juillet 1830, ne refusa pas le serment au gouvernement nouveau. Il resta donc à la Chambre des pairs durant tout le règne de Louis-Philippe, et fit notamment, le 27 avril 1844, un discours contre le projet de loi sur l'enseignement secondaire. Il fut promu maréchal de camp en 1832. M. de Courtarvel de Pézé avait siégé jusqu'en 1830 au conseil général d'Eure-et-Loir. La révolution de 1818 le fit rentrer dans la vie privée.

**COURTE** (JACQUES-ALBERT), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était commissaire près le tribunal criminel du département du Nord. Ce département le nomma, le 26 germinal an VII, député au Conseil des Anciens, où il siégea jusqu'à l'établissement de la Constitution de l'an VIII. Le gouvernement consulaire le fit (7 messidor an VIII) juge au tribunal civil d'Avesnes. A la réorganisation judiciaire de 1811, il fut promu (19 mai) conseiller à la cour impériale de Besançon.

**COURTEVILLE** (JACQUELIN-ANTOINE-FRANÇOIS DE) COMTE D'HODICQ, VICOMTE DES DEUX-AIRONS, SEIGNEUR D'ARRY, etc., député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Parenty (Pas-de-Calais), le 4 avril 1726, mort à Arry (Somme), le 4 octobre 1802, suivit la carrière des armes. Capitaine au régiment de Vienne en 1763, capitaine au régiment des recrues à Abbeville en 1761, il entra, cette même année, dans la loge maçonnique, « la Parfaite union », fondée à Montreuil par les officiers de la garnison. Il avait le grade de maréchal de camp, lorsqu'il songea à briguer le mandat législatif aux Etats-Généraux. Le 28 février 1789, il écrivait à Necker cette lettre curieuse : « Les

honnêtes gens ont besoin de votre secours, les grands seigneurs renuent ciel et terre pour obtenir les députations de la noblesse. Comme on sait qu'ils ne le font que pour défendre leurs usurpations, nous cherchons à les en éloigner le plus que nous pouvons. » Et il ajoute : « Le duc de Villequier, gouverneur de Boulonnais, sans domicile ni propriété dans le bailliage, peut-il être élu ? Et s'il l'était, une protestation serait-elle valable ? »

Le comte d'Hodiq fut l'un des commissaires chargés de la rédaction du cahier singulièrement libéral de la noblesse de Montreuil-sur-Mer. Elu, le 20 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux pour le bailliage de Montreuil-sur-Mer, il prêta serment, le 31 mars, à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage, et, à l'Assemblée constituante, il siégea parmi les modérés du côté droit. Il fut président du 7<sup>e</sup> bureau dans la nuit du 4 août, demanda et obtint un congé le 9 décembre 1790, et, le 4 juillet 1791, écrivit au président que sa santé ne lui permettait pas de se rendre à Paris. Il ne reparut plus sur la scène politique.

**COURTIN** (SÉBASTIEN-MICHEL), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 22 septembre 1756, mort à une date inconnue, était négociant à Maulette (Seine-et-Oise); il fut nommé administrateur de ce département, qui le choisit, le 7 septembre 1791, pour un des députés à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 341 voix (468 votants). Il vota avec la majorité. Plus tard on retrouve Courtin secrétaire général de la division des ponts-et-chaussées.

**COURTIVRON** (LOUIS-PHILIPPE-MARIE LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827, né à Paris, le 31 mai 1781, mort à Bussey-la-Pesle (Côte-d'Or), le 8 janvier 1865, appartenait à une vieille famille bourguignonne apparentée aux Clermont-Tonnerre. Son père, le marquis Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneu-gaspard (1753-1832) fut, sous le premier Empire, lieutenant de louverie de la Côte-d'Or, et maire de Dijon en 1816. Lui-même était dans les cheval-légers en 1814. Il devint auditeur au conseil d'Etat, maire de Bussey-la-Pesle, et, le 2 août 1824, député de la Côte-d'Or, ayant été élu au collège de département par 104 voix (198 votants, 362 inscrits), contre 93 au baron de Bretenière. Il vota pendant toute la législature avec les royalistes, sans approuver constamment la politique de M. de Villèle. « Il vote rarement avec le ministère, écrivait un biographe; ses amis préféreraient que ce fût jamais. » Non réélu en 1827, il rentra dans la vie privée.

**COURTOIS** (EDME-BONAVENTURE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, né à Troyes (Aube), le 15 juillet 1764, mort à Bruxelles (Belgique), le 6 décembre 1816, était le fils d'un boulanger qui lui fit faire ses études au collège de l'Oratoire. Il occupa, à Arcis-sur-Aube, la place de receveur du district, lorsqu'il fut élu député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 7 septembre 1791, le 1<sup>er</sup> sur 9, avec 215 voix (325 votants); il ne parut pas à la tribune et se contenta de voter avec le côté gauche. Le même département le renomma membre de la Convention, le 4 septembre 1792, le 1<sup>er</sup> sur 9, avec 255 voix (409 votants). Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et ne se fit pas remarquer jusqu'au 9 thermidor. Dans cette journée, il se prononça contre les Jacobins, et

fut chargé, par les vainqueurs, de l'examen des papiers de Robespierre. Il fit, à ce sujet, un très long et très violent rapport, dont la communication occupa plusieurs séances de la Convention, et qui contenait des phrases comme celle-ci : « Nous ne pouvons vous donner ici, citoyens, une idée de certains écrits qui ne souffrent pas l'analyse. Il faut les lire tout entiers, et vous frémirez en les lisant, et vous nous plaindrez, nous que vous avez chargés de l'affligeant et pénible emploi de dépouiller ces exécrables feuillets, dégoutants du fiel des furies, et rougis du sang du juste... etc. » Ce rapport avait surtout pour objet de compromettre un grand nombre de membres de la Convention et d'agents du gouvernement, et de les désigner aux poursuites. Membre du comité de sûreté générale, Courtois (de l'Aube) se signala par son ardeur contre révolutionnaire : il prit contre les Jacobins diverses mesures de rigueur, et fit nommer Delmas commandant de la force armée de Paris au 1<sup>er</sup> prairial. L'assé, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel, il fut réélu par le département de l'Aube, le 24 germinal an VI, avec 770 voix, puis une seconde fois, le 26 germinal an VII. Il fut porté par ses collègues à la présidence de l'Assemblée, et prit plusieurs fois la parole : sur les mesures à l'égard des émigrés, contre l'affranchissement de la presse, etc. Il dénonça à plusieurs reprises, une « conspiration terroriste » dont il voyait le foyer dans la société du Manège, et fut pris à parti, à ce propos, par quelques-uns de ses collègues, qui le sommèrent de fournir des preuves et raillèrent sa prétendue découverte. Courtois prit une part très active aux événements du 18 brumaire, et favorisa de tout son pouvoir le coup d'Etat de Bonaparte. Ce fut lui qui, à la séance du 19, dénonça Aréna (*V. ce nom*) comme ayant voulu assassiner le général, et répandit la fausse nouvelle d'un mouvement populaire qui se serait préparé dans Paris. Courtois entra au Tribunal le 4 nivôse an VIII ; mais les accusations de concussion dont il fut l'objet l'obligèrent à sortir de ce corps lors de la première élimination, en l'an X. La fortune rapide de Courtois avait servi de base à ces accusations, contre lesquelles il ne cessa d'ailleurs de protester. Il se retira à Rambuzin (Meuse), où il s'occupait de belles-lettres et d'agriculture, lorsque la loi dite « d'amnistie », du 12 janvier 1816, vint le frapper de bannissement. Quelques jours avant, M. Decazes, ministre de la police, fit pratiquer chez lui, à Rambuzin (9 janvier 1816) une visite domiciliaire, sur le bruit qu'il détenait une correspondance secrète de Louis XVIII pendant l'émigration. Courtois se réfugia en Belgique. Il espérait, en adressant au ministre de l'Intérieur le testament de Marie-Antoinette qu'il avait trouvé dans les papiers de Robespierre, s'en faire un titre à l'indulgence du gouvernement de la Restauration, lorsqu'il mourut presque subitement. Son domicile, à Bruxelles, fut envahi, ses papiers saisis, soustraits ou dispersés. Le procès, que son fils intenta vainement à l'Etat pour en obtenir la restitution, a prouvé qu'il s'agissait de plusieurs manuscrits importants, notamment d'une *Histoire de la Révolution du 9 thermidor*, de *Notes historiques et matériaux de mémoires* intéressant la famille royale, d'un écrit intitulé : *Louis XVIII pendant la Révolution*, etc.

**COURTOIS** (PIERRE-MARIE-JÉRÔME-LÉON DE), député de 1846 à 1848, né à Montpellier Hérault, le 2 février 1795, mort à Vabres

(Aveyron), le 11 juillet 1875, appartenait à l'armée. Chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur, il fut élu, comme conservateur, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du 2<sup>e</sup> collège de l'Aveyron (Saint-Affrique), par 217 voix sur 377 votants et 419 inscrits. Il vota avec la majorité ministérielle jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée.

**COURTOT** (FRANÇOIS-MICHEL), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), le 15 mars 1757, mort à Besançon (Doubs), le 20 avril 1816, avocat, devint juge au tribunal de Vesoul, et fut élu, le 28 août 1791, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 195 voix (358 votants), député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, où il vota silencieusement avec la majorité. Après le coup d'Etat de brumaire an VIII, il fut nommé (28 floréal) président du tribunal criminel de Vesoul.

**COURTOT.** — *Voy. CISSEY (DE).*

**COURVAL** (ALEXIS-CHARLES-GUILAUME DUNOIS, VICOMTE DE), député de 1815 à 1819, né à Pinon (Aisne), le 19 avril 1774, mort à Paris, le 5 mars 1822, était propriétaire et conseiller général de l'Aisne. Le collège de ce département le nomma député, le 22 août 1815, par 91 voix sur 135 votants et 266 inscrits. Royaliste constitutionnel, M. de Courval fit partie, dans la Chambre introuvable, de la minorité ministérielle. Il fut réélu, le 4 octobre 1816, par 108 voix sur 180 votants et 203 inscrits, et, jusqu'à l'expiration de son mandat (1819), vota avec les modérés du centre, parmi lesquels il siégeait.

**COURVOISIER** (JEAN-JOSEPH-ANTOINE DE), député de 1816 à 1820 et ministre, né à Besançon (Doubs), le 29 novembre 1775, mort à Lyon (Rhône), le 10 septembre 1835, fils d'un professeur de droit à l'université de Besançon, suivit son père en émigration, entra dans l'armée de Condé et y gagna la croix de Saint-Louis. Il revint en France en 1803, et se fit recevoir avocat. Conseiller auditeur à la cour de Besançon (1808), il fut nommé par la Restauration, en 1815, avocat général à la même cour, puis président du collège électoral de Beaumé-les-Dames (1816), et fut élu député, le 4 octobre de la même année, par le collège de département du Doubs, avec 75 voix sur 143 votants. Soutien actif et fidèle du gouvernement, il fut appelé (1818) aux fonctions de procureur général près la cour de Lyon, et fut réélu député, le 11 septembre 1819, par 300 voix sur 551 votants et 696 inscrits. A l'ouverture de la session, il fut proposé, le second, pour la présidence, qui fut donnée par le roi à M. Ravez; M. de Courvoisier, fut un des vice-présidents. Lors de la discussion de l'adresse, il proposa d'y insérer un paragraphe en faveur de l'inviolabilité de la Charte et contre les prédications des missionnaires; sa motion fut rejetée par 136 voix contre 91. Il se rapprocha alors de la gauche, fit rappeler à l'ordre M. Clause de Coussergues qui traitait l'opposition « d'assemblée de révolutionnaires », combattit, après l'attentat de Louvel, la suspension de la liberté individuelle, et parla contre la loi du double vote. Non réélu en 1824, il se consacra à ses fonctions judiciaires. Sa nomination comme garde des sceaux dans le ministère Polignac (8 août 1829), surprit à la fois M. de Courvoisier et l'opinion publique. Il hésita d'abord, puis il accepta. Mais, après l'adresse des 221, après la dissolution de la Chambre (mars 1830), et après la décision préventive prise par le

chef du cabinet (21 avril) de résister quand même à une nouvelle Chambre au cas où elle serait hostile à sa politique, M. de Courvoisier remit son portefeuille (19 mai), et fut nommé, le même jour, ministre d'État et membre du Conseil privé. Il sortit de la vie politique à la révolution de 1830, fit, à la Chambre des pairs, dans le procès des ministres de Charles X, une déposition atténuante, surtout pour M. de Polignac, et mourut à Lyon, en revenant de Barèges où l'avait conduit le mauvais état de sa santé. On a de lui : *Dissertation sur le droit naturel* (1804); *Traité sur les obligations divisibles et indivisibles* (1807); *Discours* (1827).

**COUSIN (CHARLES)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Cadenet (Vaucluse), le 20 juin 1736, mort à Cucuron (Vaucluse), le 24 septembre 1831, était curé de cette dernière paroisse. Il fit partie de l'Assemblée constituante comme député du clergé, élu, le 6 avril 1789, par la sénéchaussée d'Aix. Son rôle y fut peu important, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

**COUSIN (JACQUES-ANTOINE-JOSEPH)**, député au Conseil des Anciens et membre du Sénat conservateur, né à Paris le 27 janvier 1739, mort à Paris le 29 décembre 1800, s'adonna de bonne heure aux mathématiques, et devint professeur-adjoint de physique au collège de France (1766), et professeur de mathématiques à l'École militaire (1769). Membre de l'Académie des sciences en 1772, officier municipal à Paris en 1791, il fut chargé du soin des subsistances, devint suspect en 1792, fut arrêté par décret de la Convention (25 janvier 1793) et, resta en prison jusqu'au 9 thermidor. Président de l'administration du département de la Seine (an III), membre du bureau central (an IV) il fut de nouveau chargé de l'administration des subsistances, et fit exécuter la loi nouvelle sur les poids et mesures. Il était entré à l'Institut à sa formation (an III), et donna sa démission de ses fonctions municipales au 18 fructidor (an V). Le département de la Seine l'élut, le 26 germinal an VII, au Conseil des Anciens, et, le 3 nivôse an VIII, il fut des premiers députés choisis par le Sénat conservateur pour siéger au Corps législatif. Il mourut l'année suivante. On a de lui, outre de nombreux *Mémoires* sur des questions scientifiques : *Traité du calcul différentiel et intégral* (1777); *Introduction à l'étude de l'astronomie physique* (1787); *Traité élémentaire de l'analyse mathématique* (1798), etc.

**COUSIN (VICTOR)**, pair de France et ministre, né à Paris le 28 novembre 1792, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 13 janvier 1867, était le fils d'un horloger du faubourg Saint-Antoine. Après de brillantes études au lycée Charlemagne, il obtint le prix d'honneur au concours général de 1810, fut exempt par ce fait du service militaire, et entra de droit à l'École normale. Il refusa peu après, de M. de Montalivet, le poste d'auditeur au Conseil d'État, avec 6000 francs de traitement; il préférait se consacrer aux lettres; mais l'éloquence de M. Laromiguière le séduisit, et il s'adonna à la philosophie, qu'il professa bientôt au lycée Napoléon.

Ses succès dans l'enseignement le firent entrer à la Sorbonne comme suppléant de Royer-Collard (1815-1821); il y inventa « l'éclectisme » système médiateur, qui empruntait quelque chose à tous les autres, et accueillait tout pour

tout concilier; c'était, en philosophie, le système que la Restauration aurait voulu pouvoir appliquer en politique. Des motifs de police générale firent suspendre le cours en 1821; Cousin publia alors les œuvres de Proclus, celles de Descartes, et une traduction de Platon, et partit pour l'Allemagne, où il se lia avec Hegel et les philosophes contemporains.

Accusé de propagande démagogique, il fut arrêté à Dresde, gardé six mois en prison, et rendu enfin à la liberté sur les instances de notre agent diplomatique. Il revint en France assez découragé; le 11 février 1826, il écrivait à Lamennais : « Je trouve les affaires publiques si déplorablement conduites que je ne veux pas m'en occuper. Pythagore m'occupe plus que M. de Villele, et j'en suis à ne pas comprendre M. Royer-Collard, mon meilleur ami politique, qui essaye de se placer entre deux partis aveugles qui ne le comprennent pas. » Le ministre Martignac lui permit de remonter dans sa chaire de la Sorbonne (1828), et la révolution de 1830 le jeta dans la politique. Le gouvernement nouveau le nomma professeur titulaire à la Sorbonne, membre du conseil royal de l'instruction publique, commandeur de la Légion d'honneur, directeur de l'École normale, et pair de France (11 octobre 1832). En même temps il entra à l'Académie française (1830) et à l'Académie des sciences morales et politiques (1832). Après avoir rempli des missions scientifiques en Prusse et en Hollande, il reçut, dans le ministère Thiers, le portefeuille de l'instruction publique (1<sup>er</sup> mars 1840). Il le garda jusqu'au 28 octobre suivant, et attacha son nom à un nouveau programme d'études philosophiques et à quelques réformes pratiques. A la Chambre haute, il prit quelquefois la parole sur les questions d'instruction publique. Bien qu'il fût aussi ecclésiastique en politique qu'en philosophie, il revint au culte exclusif des lettres à l'avènement du second empire, fut nommé (novembre 1855) professeur honoraire à la Sorbonne, et s'adonna, en quelque sorte passionnément, à l'histoire des grandes dames du XVII<sup>e</sup> siècle. Il mourut à Cannes où l'avait conduit l'état de sa santé, laissant par testament, ses livres à la Sorbonne, avec une rente de 10,000 francs pour l'entretien de la bibliothèque et pour le traitement du bibliothécaire. Il fondait aussi à l'Académie des sciences morales et politiques un prix triennal de 20,000 francs destiné à récompenser le meilleur mémoire sur la philosophie ancienne. Dès 1864, la ville de Paris avait donné son nom à l'ancienne rue de Cluay.

« Le style de M. Cousin, a dit Sainte-Beuve, de la grandeur, il a la ligne ouverte et le dessin large. On dirait, vraiment, que c'est un personnage du XVII<sup>e</sup> siècle qui écrit; il a l'élévation de ton aisée, naturelle, l'ampleur du tour, la propriété lumineuse et simple de l'expression. » M. Cousin a laissé un grand nombre d'ouvrages philosophiques et littéraires parmi lesquels : *Introduction à l'histoire de la philosophie* (1828); *Histoire de la philosophie au XVIII<sup>e</sup> siècle* (1829); *Du vrai, du beau et du bien* (1853); *Madame de Longueville* (1853); *Madame de Sablé* (1854); *Madame de Chevreuse* et *Madame de Hautefort* (1856), etc. etc.

**COUSIN-MONTAUBAN (CHARLES-GUILLAUME-MARIE-APOLLINAIRE-ANTOINE)**, COMTE DE PALIKAO, sénateur du second empire et ministre, né à Paris le 24 juin 1796, mort à Paris le 8 janvier 1873, fit partie des gardes-du-corps du comte d'Artois en 1814, passa (1816) sous-

lieutenant au 8<sup>e</sup> cuirassiers, entra à l'École de Saumur puis à l'École d'état-major (1820). Lieutenant au 16<sup>e</sup> chasseurs de l'Orne (1822), puis au 10<sup>e</sup> de ligne, il accompagna le général Tous-saint en Espagne (1823) comme aide-de-camp, servit, après la campagne, dans deux régiments d'artillerie, fut placé comme lieutenant d'état-major (1824) à Dijon, d'où il passa (décembre 1826) au 1<sup>er</sup> grenadiers à cheval de la garde royale. En 1831, il fut incorporé au 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, fut souvent cité à l'ordre du jour pendant la campagne, et conquit les grades de capitaine adjudant-major (30 septembre 1832), de chef d'escadron des spahis (4 septembre 1836), lieutenant-colonel au 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique, (7 mai 1843), et colonel (2 août 1846). D'un courage intrépide, il s'était principalement distingué au combat de Tamazouat, qui lui valut, quatre mois après (18 avril 1834), la croix de la Légion d'honneur; au combat de Sikhak, à Sour-hel-Mitou, où il fut frappé d'une balle à la poitrine, etc. Le 19 novembre 1847, il conduisit une colonne de seize escadrons sur la frontière du Maroc, et s'empara d'Abdel-Kader, au bout d'un mois de campagne. Général de brigade (21 septembre 1851), il commanda successivement les subdivisions de Mostaganem et de Tlemcen, puis la province d'Oran (janvier 1855), et passa général de division le 28 décembre de la même année. Il rentra en France en 1857, commanda les divisions de Limoges, de Tours et de Rouen, et fut placé (13 novembre 1859) à la tête du corps d'expédition de Chine. En quelques mois, il termina cette étonnante campagne par la prise du palais d'Été et l'occupation de Pékin (12 octobre 1860), et fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur (26 décembre), puis sénateur (4 mars 1861). Après sa rentrée en France, l'empereur le créa comte de Palikao (22 janvier 1862), et demanda pour lui, au Corps législatif, une dotation annuelle de 50,000 francs. La Chambre, que le pillage du palais d'Été avait indisposée contre le général en chef, refusa la dotation. Le 19 septembre 1864, le comte de Palikao fut appelé au commandement du 2<sup>e</sup> corps d'armée à Lille, et, le 22 juin 1865, à celui du 4<sup>e</sup> corps à Lyon. Au commencement de la guerre franco-allemande, il demanda vainement un commandement devant l'ennemi; après nos premières défaites, il fut appelé à Paris par l'impératrice-régente, qui le chargea de former un cabinet, en remplacement du ministère Emile Ollivier. Le nouveau ministre de la guerre déploya une grande activité, mais la révolution du 4 septembre le renversa. Dans le cours de la campagne, il offrit en vain ses services à la Délégation de Tours, et, n'ayant pas reçu de réponse, rentra dans la vie privée. On a de lui : *Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours* (1871).

**COUSSERGUES** (BARON DE). — Voy. SARRET.

**COUSSET** (CAMILLE), député de 1835 à 1839, né à Chambon (Creuse) le 16 janvier 1833, était le fils d'un proscrit du coup d'Etat de décembre 1851, réfugié à Chambéry. M. Camille Cousset fut d'abord avocat à Chambéry. Le gouvernement du 4 septembre 1870 le nomma procureur de la République; révoqué en mai 1871, il reprit son cabinet d'avocat, et fut un des fondateurs de la *Savoie républicaine*. Puis il vint habiter Limoges où plusieurs procès de presse, dans lesquels il figura comme défenseur, le mirent en évidence. Le 21 août 1881, il se présenta aux élections législatives comme candi-

dat radical, dans l'arrondissement de Bous-sac, et n'obtint que 2,046 voix contre 4,589 accordées à un candidat opportuniste, élu, M. Parry. Il fut plus heureux aux élections de 1885, et fut élu député de la Creuse au 2<sup>e</sup> tour de scrutin (18 octobre), le 2<sup>e</sup> sur 4, par 34,568 voix sur 47,042 votants et 77,801 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche et vota constamment avec ce groupe. Dans la dernière session de la législature, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**COUSTARD DE MASSY** (ANNE-PIERRE), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Léogane (Saint-Domingue) le 28 octobre 1734, exécuté à Paris le 7 novembre 1793, entra dans les mousquetaires du roi, se fixa à Nantes, et devint chevalier de Saint-Louis, et lieutenant des maréchaux de France. Colonel des volontaires nantais en 1789, membre de l'administration du département en 1790, et un des chefs influents du club des Jacobins de Nantes, il ne manqua aucune occasion de prononcer les discours les plus ardents. Élu, le 31 août 1791, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 238 voix sur 371 votants, il fut membre du comité militaire, réclama la détonation des prêtres réfractaires dans leurs départements respectifs, provoqua (6 juin 1792) la formation d'un camp de 20,000 gardes nationaux sous Paris, et eut, le mois suivant, avec le journal *l'Ami du roi, des Français, de l'ordre, et surtout de la vérité*, une curieuse polémique. Ce journal avait inséré, le lundi, 30 juillet 1792, la note suivante : « Le trop fameux Coustard de Nantes a été arrêté à Francfort. Il en voulait aux jours de Sa Majesté impériale; le monstre a tout avoué. On a trouvé dans sa correspondance avec les Jacobins de preuves de l'empoisonnement de Léopold et de l'assassinat du roi de Suède. C'est un des plus enragés démocrates qui lui-même a dénoncé ce misérable Coustard. »

Coustard répliqua en ces termes :

« Réponse à l'Ami du roi et surtout de la vérité. »

« Ce trop fameux Coustard de Nantes donne un démenti formel à l'Ami du roi. Il déclare qu'il n'est point sorti du royaume. Il ne s'est jamais servi de l'influence que son patriotisme et sa popularité lui donnaient dans son département que pour s'opposer de toutes ses forces aux châtimens que le peuple justement irrité voulait infliger aux ennemis de la liberté. Il n'a jamais conseillé d'assassiner personne pas même de faire expirer sous le bâton de lâches libellistes qui, journellement, commettent des assassinats moraux, insultent la nation et outragent la constitution. »

À Paris, ce 3 août, l'an 4<sup>e</sup> de la liberté.

ANNE-PIERRE COUSTARD, député du département de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, ci-devant commandant-général de la garde nationale nantaise, et président du département. »

Il fut chargé, après le 10 août, d'aller notifier à l'armée du Nord la déchéance du roi, et fut réélu, le 9 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le

8<sup>e</sup> et dernier, avec 257 voix sur 392 votants. Il se rapprocha des Girondins, et répondit, dans le procès de Louis XVI. « Je vote, par les mêmes motifs, pour le bannissement après la guerre. » Il vota après Jarry, qui s'était prononcé pour le bannissement « lorsque la république sera consolidée. » Envoyé en mission à Nantes, en avril suivant, il y activa les jugements révolutionnaires et suppléa par la fusillade aux lenteurs de la guillotine. Après la chute des Girondins, il fut accusé d'avoir pris part aux arrêtés des administrateurs de la Loire-Inférieure, qui s'étaient prononcés contre la révolution du 31 mai; décrété d'accusation, le 18 juillet, il se cacha pendant quelque temps, fut dénoncé et livré, en octobre, à Carrier, qui l'envoya à Paris, où il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le même jour que le duc d'Orléans. On a de lui un poème, *L'Éventail* (1768), et un drame satirique, *La Feire Saint-Ovide* (1778).

**COUSTURE** (CHARLES-MARIE-LÉONARD), député de 1842 à 1848, né à Yvetot (Seine-Inférieure), le 31 octobre 1788, mort à Yvetot, le 7 décembre 1866, exerçait dans cette ville la profession d'avocat. Il fut, le 9 juillet 1842, élu comme candidat du gouvernement, député du 10<sup>e</sup> collège de la Seine-Inférieure (Yvetot), par 343 voix sur 423 votants et 541 inscrits, contre 63 à M. Duvergier de Hauranne, et réélu le 1<sup>er</sup> août 1846, par 276 voix (415 votants, 549 inscrits) contre 51 à M. Duvergier de Hauranne et 61 à M. Desmottes. Durant ces deux législatures, il vota constamment avec les ministères.

**COUTANCEAU** (JEAN-RENÉ), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-Julien-de-l'Escap (Charente-Inférieure), le 13 février 1787, mort à Saint-Julien-de-l'Escap, le 27 octobre 1866, commença par exercer la profession de menuisier, et fut ensuite agriculteur; il obtint même plusieurs médailles pour des améliorations et inventions agricoles. Républicain, il fut porté candidat, le 23 avril 1848, aux élections de la Constituante, et élu, le 11<sup>e</sup> sur 12, représentant de la Charente-Inférieure par 49,934 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits). Membre du comité de l'agriculture et du crédit foncier, il siégea à gauche, et vota : le 9 août, contre le rétablissement du cautionnement; le 26 août, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, pour l'établissement de la contrainte par corps; le 13 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 2 novembre, pour le droit au travail, et le 4 novembre, pour l'ensemble de la Constitution. Après ce dernier vote, jugeant sa mission terminée, il donna sa démission de représentant, et retourna à ses travaux agricoles.

**COUTARD** (LOUIS-FRANÇOIS, COMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Ballon (Sarthe), le 19 février 1769, mort à Paris, le 22 mars 1852, s'engagea à dix-huit ans dans le régiment de Bresse comme simple soldat (13 mars 1787). Il entra en 1791 dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la Sarthe, passa dans la garde constitutionnelle du roi, qui remplaçait l'ancienne maison militaire, et rentra, quand cette garde eut été licenciée, dans son bataillon de volontaires. Capitaine en 1793, il fut blessé à la prise de la redoute de Jolimar, dans la forêt de Marmale, fut promu chef de bataillon, adjudant général, et prit une part active et distinguée à la cam-

pagne d'Italie. Le 14 ventôse an VII, à l'assaut d'Ortonomare (royaume de Naples), il pénétra le premier dans la ville sous le feu de l'ennemi, par une embrasure armée de sa pièce de canon chargée à mitraille. Il commanda les grenadiers de la droite à la Trebia, assista au siège de Gênes, et reçut le grade de chef de brigade sur le champ de bataille. Il fit la campagne de l'an IX à l'armée des Grisons, et celle des ans X et XI sur les côtes de l'Océan. Le premier consul lui confia le commandement du 65<sup>e</sup> régiment de ligne et, le 19 frimaire an XII, le fit membre de la Légion d'honneur. Après avoir participé à toutes les guerres de l'armée du Nord et de la grande armée, il resta bloqué dans Ratisbonne (1809), et fut fait prisonnier à la capitulation de cette place. Rendu à la liberté, il se battit encore en Espagne (1810-1811), et devint général de brigade. Napoléon l'avait nommé baron de l'Empire le 21 décembre 1808. Pendant la retraite de Russie, le général Coutard commanda l'arrière-garde du 6<sup>e</sup> corps. Mis en disponibilité en 1813, il fut chargé du commandement du département de la Gironde et de celui des Basses-Pyrénées. Il se rallia aux Bourbons, et devint commandant supérieur de la place de Rochefort, lieutenant-général (25 novembre 1814), et commandant des gardes nationales de Lille (1816). En 1816, le général Coutard fit partie du conseil de guerre chargé de juger le général Mouton-Duvernet. Le roi lui décerna le titre de comte et le plaça à la tête des 1<sup>re</sup> et 13<sup>e</sup> divisions. Des troubles ayant éclaté à Brest, à la fin de 1821, entre les missionnaires et les habitants, on accusa le général d'avoir mis trop légèrement son épée « au service de la sacristie. » Mais le gouvernement récompensa son zèle. Il le désigna, le 24 novembre 1827, comme son candidat aux élections législatives dans le département de la Sarthe, et Coutard fut élu, au grand collège, par 128 voix (239 votants, 273 inscrits.) Il soutint de ses votes le ministère, et obtint sa réélection, le 19 juillet 1830, avec 174 voix sur 280 votants, 317 inscrits. Il ne crut pas devoir accepter la révolution de Juillet ni le gouvernement de Louis-Philippe, et donna sa démission de député par la lettre suivante :

« Dieppe, 14 août 1830,

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Les événements qui viennent d'avoir lieu, ayant changé la nature du mandat que j'ai reçu de mes commettants, je vous prie de recevoir ma démission de député de la Sarthe.

« LE COMTE COUTARD,

« Lieutenant-général. »

En 1830, le général Coutard commandait la 1<sup>re</sup> division militaire. Il fut admis à la retraite l'année d'après.

**COUTAUSSE** (JACQUES), député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né le 6 février 1746, mort à une date inconnue, était administrateur du département de Lot-et-Garonne et résidait à Romagne, lorsqu'il fut, le 24 germinal an VI, élu député de ce département au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département du Lot-et-Garonne. Le 7 du même mois, il fit connaître par la lettre suivante son adhésion empressée à la Constitution nouvelle :